

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Pôle de l'Appui Territorial  
Mission Animation des Politiques Interministérielles  
Affaire suivie par M. Hervé LEMAIRE  
Réf. à rappeler : DCPAT/MAPI - HL/HL  
☎ : 03.21.21.22.15  
Courrier électronique :  
herve.lemaire@pas-de-calais.gouv.fr

**ARRÊTÉ MODIFIÉ PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE DU  
PAS-DE-CALAIS**

Le Préfet du Pas-de-Calais

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le code du cinéma et de l'image animée ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2015-268 du 10 mars 2015 modifiant la partie réglementaire du code du cinéma et de l'image animée et relatif à l'aménagement cinématographique ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2015 portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pas-de-Calais ;

CONSIDÉRANT que le mandat des personnalités qualifiées désignées nominativement par l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2015 est arrivé à expiration ;

CONSIDÉRANT que Madame Blanche CASTELAIN et Monsieur Nicolas LEBRUN ont fait part de leur accord pour continuer à siéger à la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pas-de-Calais ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe DRUON, Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Villes de l'Artois, accepte de faire partie des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup>: L'article 8 de l'arrêté préfectoral 15 septembre 2015 portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pas-de-Calais, est modifié comme suit :

« ARTICLE 8: Les personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire sont les suivantes :

Madame Blanche CASTELAIN  
Nord Nature Environnement  
8, rue du Transvaal  
62143 ANGRES

Monsieur Nicolas LEBRUN  
Maître de conférences en Géographie à l'Université d'Artois  
39, rue Jean Jaurès  
62223 ANZIN-SAINT-AUBIN

Monsieur Philippe DRUON  
Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
Villes de l'Artois  
1, rue des Manoirs  
62690 SAVY-BERLETTE

Les personnalités qualifiées susvisées sont nommées pour 3 ans à compter de la date du présent arrêté.

Leur mandat prend fin si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées, ou, en cas de démission, de décès ou de déménagement hors des frontières du département.

La personnalité qualifiée en matière de distribution et d'exploitation cinématographique est proposée par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée sur une liste établie par lui. »

- le reste sans changement -

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

à Arras, le 17 septembre 2018



Fabien SUDRY